

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre
2001

Décisions

- ✓ Projet d'aménagement et de développement durable
- ✓ Mise en sécurité du quartier de l'Echaillon
- ✓ Modification statut du SDES
- ✓ Vente de terrain à Longefan
- ✓ Aides au ravalement de façades
- ✓ Classement de voirie
- ✓ Indemnités percepteurs
- ✓ Prime de fin d'année du personnel communal
- ✓ Etat d'assiette coupe de bois

Informations

- ✓ Natura 2000
- ✓ Rencontres avec les jeunes
- ✓ Réunion de la CCAF
- ✓ Groupe de travail 35 H
- ✓ Réunion sur l'Euro
- ✓ Vente affouage
- ✓ Achat d'un véhicule
- ✓ Achat d'un aspirateur-souffleur
- ✓ Compte rendu des réunions du district

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier PO-LAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine MORRUGARES-BAROU, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

DECISIONS

✓ **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Jean-Claude POUTISSOU, architecte urbaniste présente le projet d'aménagement et de développement durable de la commune (PADD). Ce document rentre dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace le POS. Le conseil choisit les modalités de la concertation à mettre en œuvre : réunion publique, exposition en mairie, cahier de remarques et informations dans la presse.

Vote : unanimité

✓ **Mise en sécurité du quartier de l'Echaillon**

Le conseil se propose d'acheter, pour le franc symbolique, un ténement immobilier situé autour de la Chapelle de l'Echaillon. Cette acquisition nous permettra la mise en sécurité du quartier et son embellissement.

Vote : unanimité

✓ **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES)**

Yves DURBET qui fait partie des dix représentants Mauriennais au SDES fait part des nouveaux statuts. Ce syndicat gère la répartition des subventions pour des travaux d'enfouissement de réseaux électriques.

Vote : unanimité

✓ **Vente de terrain à Longefan**

Le Maire fait part au conseil du projet d'implantation d'un Vétimarché (commerce de vêtements du groupe Intermarché). Le conseil se félicite de cette implantation et décide de porter le prix de vente du terrain de 50 à 65 F le m².

Vote : unanimité

✓ **Ravalement de façades**

Le conseil étudie les conditions de mise en œuvre d'une aide financière pour le ravalement des façades.

Pas de vote

✓ **Classement de voirie**

Sur proposition du Conseil Général, le conseil municipal accepte le classement de la portion de route – ex RD77 – dans la voirie communale et demande le classement en voirie départementale de la route communale entre le rond-point d'Hermillon et l'entrée de l'autoroute.

Vote : unanimité

✓ **Indemnités de conseil**

Le conseil décide de répartir le versement des indemnités de conseil entre les deux receveurs successifs.

Vote : unanimité

✓ **Prime de fin d'année du personnel communal**

Le conseil municipal décide du versement d'une prime de fin d'année. Chaque employé percevra l'équivalent d'un mois de salaire en novembre.

Vote : unanimité (F. ANDRE ne participe pas au vote)

✓ **Etat d'assiette coupe de bois**

Le Maire présente la programmation d'assiette des coupes de bois (bois destinés à la vente en 2002).

Le conseil décide le martelage de la parcelle N et l'exploitation dans la parcelle Q des bois qui dépérissent.

Vote : unanimité

INFORMATIONS

Commission Communale d'Aménagement Foncier

Une réunion est prévue le 29 novembre 2001 à 9 Heures à la Mairie.

Vente de feuillus

- 16 lots de feuillus ont été attribués au prix de 50 F l'un.

Solidarite

Paul BONNET, journaliste de la Maurienne, nous propose l'achat d'un livre, en faveur des enfants hospitalisés, sur la vie rurale, les fêtes de villages et autres animation de Haute et Moyenne Maurienne en faveur des enfants hospitalisés. Accord pour l'achat de 2 livres.

Plan de prévention des risques naturels

L'élaboration de ce document est en cours.

Etat-Civil

Naissance

28 octobre 2001

Charles André Yvon
GAILLARD

Natura 2000

Suite à notre demande de modification du périmètre de la zone concernée par Natura 2000 (voir bulletin n°5) une visite sur le terrain a été effectuée en présence de la responsable du bureau d'études départemental et d'un représentant de l'ONF.

Lors de cette visite nous avons obtenu que tout le secteur formé du Plan de la Chapelle et de la Curiaz soit sorti du périmètre. L'ensemble du projet NATURA 2000 sera présenté à un prochain conseil municipal pour approbation.

Rencontres avec les jeunes

Compte-rendu de la réunion avec les jeunes de la commune. Madame Christine MERLIN, Vice-Présidente du District, Lucile SMORAG et Stéphanie SANTORE responsables de VIRA'J et de l'ACA participaient à cette réunion.

Une présentation du Contrat Cantonal Jeunesse, applicable à toutes les communes du district, a été faite.

Un emploi jeune est en cours de recrutement par le district pour servir de relais dans les différentes communes. Pour faciliter le contact, Sabine BAROU, fera le lien entre les jeunes et l'animateur.

- **André BOCHET** fait un compte rendu d'actions du District de Moyenne Maurienne :

- présentation d'un projet de logo
- François Xavier LE CORRE a été recruté comme chargé de mission
- Points sur l'ORAC et sur l'OPAH
- Construction d'un bâtiment relais

- **François ANDRE** nous informe :

- du remplacement du véhicule Renault « Trafic » par un Citroën «Jumpy » diesel.
- de l'achat d'un aspirateur souffleur pour les services techniques.

- **Danielle BOCHET** propose la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus et de l'ensemble du personnel pour le passage aux 35 heures.

EURO

Une réunion publique d'information aura lieu le :

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2001

à la Salle Polyvalente d'HERMILLON à 18 H 30 en partenariat avec le Crédit Agricole de St Jean de Maurienne.

A l'issue de cette rencontre, un apéritif sera offert.

Révision annuelle des listes électorales

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales sont reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2001. Sont particulièrement concernés, les jeunes gens ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge au plus tard le 29 Février 2002.

Vote : unanimité